

saurait atteindre la maladie elle-même. En outre, l'usage de cet agent thérapeutique est loin d'être inoffensif.

D'après Wundt (*Lectures on Human and Animal Psychology*), on doit regarder l'hypnotisme, non comme un remède d'utilisation universelle, mais comme un poison dont l'effet peut être utile en certaines circonstances.

Suivant le Dr Robert T. Morris (*Ave Maria*, 1901, No 2), l'emploi de l'hypnotisme exige plus de précaution que celui du chloroforme ou des substances anesthésiques de cette sorte.

Le Dr John D. Quackenbos, de l'université Columbia, de New-York, dit que la pratique de l'hypnotisme ne devrait être permise, par la législation, qu'aux spécialistes honnêtes et expérimentés.

Enfin, le P. M. Maher, S. J., dit qu'il est admis partout que l'hypnotisme, quand il est employé par des personnes inexpérimentées ou des charlatans sans aveu, expose à des dangers sérieux la santé du corps et de l'esprit.

Après ces témoignages, qu'il serait facile de faire suivre de beaucoup d'autres, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il est aussi imprudent de jouer avec l'hypnotisme que de jouer avec le feu.

La réforme du serment royal

Nous avons vu, par une dépêche de Londres publiée sur les journaux quotidiens, que l'Australie porte, à la question du serment du Roi, non moins d'intérêt que le Canada. Nous savons aussi que les catholiques d'Angleterre comptent beaucoup, pour le succès de la cause, sur le concours des catholiques des colonies et surtout du Canada.—La prochaine session du parlement britannique s'ouvrira au mois de janvier prochain.

L'Eglise et les nationalités aux Etats-Unis

Mgr J.-B. Scalabrini, évêque de Plaisance, Italie, arrivait à New-York le 3 août. Voici ce que le prélat a dit lui-même, à un reporter, de l'objet de son voyage en Amérique :